

MATHIEU  
DELAHOUSSE

**LE PRIX  
DE NOS LARMES**

**LE ROMAN NOIR DES MILLIONS  
VERSÉS AUX VICTIMES  
DU TERRORISME**

Éditions de  
L'Observatoire



Le prix de nos larmes

## Du même auteur

*François Besse, la métamorphose d'un lieutenant de Mesrine,*  
Flammarion, 2006.

*Justice, le ministère infernal,* Flammarion, 2009.

*Cache Cash. Enquête sur l'argent liquide illégal qui circule en  
France* (avec Thierry Lévêque), Flammarion, 2013.

*Code Birdie. Les derniers secrets de l'affaire Cahuzac,* Flammarion,  
2016.

*La Chambre des innocents,* Flammarion, 2017.

*La Chambre des coupables,* Fayard, 2019.

Mathieu Delahousse

# Le prix de nos larmes

Le roman noir des millions  
versés aux victimes du terrorisme

L'Observatoire

ISBN : 979-10-329-2145-6  
Dépôt légal : 2022, mai  
© Éditions de l'Observatoire / Humensis, 2022  
170 bis, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris

*À nos enfants.*



« Le rôle de l'écrivain ne se sépare pas de devoirs difficiles. Par définition, il ne peut se mettre aujourd'hui au service de ceux qui font l'histoire : il est au service de ceux qui la subissent. »

Albert Camus, *Discours de Suède*

« Que faire, Nikolaï ?  
– Enterrer les morts et réparer les vivants ! »

Anton Tchekhov, *Platonov*



## Avertissement

Les affaires qui figurent dans ce livre sont toutes rigoureusement réelles, et tous les personnages, véritables. Toutes sont précisément documentées par les audiences et les jugements rendus entre mars 2020 et mars 2022 par la juridiction d'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme (JIVAT), ainsi que par les entretiens réalisés à la même période avec des témoins, impliqués, blessés ou endeuillés d'actes de terrorisme, engagés dans un processus d'indemnisation par le Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI).

Seuls les noms, prénoms et éléments d'identification des « victimes » ont été remplacés par des pseudonymes. Les personnalités publiques ou intervenant au titre de leurs activités professionnelles – qu'elles soient magistrats, avocats, dirigeants d'organisme chargé d'une mission de service public, experts ou autre – apparaissent en revanche sous leur identité exacte.



## Prologue

« Allez, vous n'allez pas vous laisser abattre... » Cette phrase incroyable figure dans un recoin inconnu des décombres de larmes et de colères qui forment les souvenirs de ceux vers qui, le 13 novembre 2015, dans la salle de spectacle parisienne du Bataclan, le nombre exact de 250 cartouches de kalachnikov a été tiré à compter de 21 h 47. Passée la sidération, l'instinct de survie de ces âmes innocentes leur a commandé de fuir ou de se cacher. Pour ne pas être transpercées par les munitions des terroristes, elles n'ont eu que quelques secondes pour se planquer dans de minuscules faux plafonds ou se jeter dans la fosse, devant la scène. Dans ce trou de verdure déjà rouge vif, il fallait faire semblant d'être mort pour ne pas être repéré.

« Allez, vous n'allez pas vous laisser abattre... » Tout de même ! Qui a pu dire ça ? On cherche comment un maladroit pareil a pu se glisser parmi les interlocuteurs des victimes du terrorisme. On se met à imaginer qu'un saboteur d'espoir, un cynique sans cœur ou un adepte indécent de la résilience par la bousculade a pu se camoufler quelque part dans un cabinet d'expertise ou dans un organisme officiel pourtant officiellement chargé de

## *Le prix de nos larmes*

mettre en musique la solidarité nationale avec les victimes d'attentats. On n'ose y croire.

Un jour, une responsable d'association que j'interroge, à la recherche du gaffeur, fronce les sourcils, croit à une mauvaise blague. Une « victime », que je rencontre dans le cadre du recueil de témoignages pour ce livre, sursaute immédiatement à l'énoncé de la phrase maladroite. Comme une dernière politesse du désespoir, elle la répète, articule chaque mot de la formule maléfique et laisse son rire éclater. Un rire aussi jaune que victorieux. Son visage change brusquement. Elle confie qu'en réalité, elle a mis des jours à s'en remettre lorsqu'elle l'a entendue.

Je crois que tout au long de mon enquête, j'ai eu quasiment en permanence à l'esprit cette fameuse phrase. Pas tant pour en blâmer inlassablement l'auteur inconnu, que par peur panique d'en prononcer une du même genre.

Pour ce livre, mon exercice devait être simple. J'avais imaginé passer plusieurs mois devant la juridiction de l'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme pour raconter les histoires que tout le monde pensait closes, qui ne l'étaient en fait pas du tout et qui signifiaient beaucoup sur la façon dont une nation prétend réparer les pages les plus traumatisantes de son histoire. Alors que bien des victimes et des témoins ont un besoin inextinguible de raconter les faits, il s'agissait de documenter un versant des attentats de *Charlie Hebdo*, de Montrouge et de l'Hyper Cacher (janvier 2015), des terrasses, du Bataclan et de Saint-Denis (13 novembre 2015), de la promenade des Anglais de Nice (14 juillet 2016) et des vingt-cinq autres

## *Prologue*

actes de terrorisme commis en France entre 2015 et 2021, qui n'avaient jusque-là pas été traités sous cet angle.

Je voulais initialement consacrer six mois à cette immersion judiciaire. J'y suis resté pendant quasiment deux ans. Une juge qui avait été nommée lors de l'installation de ce nouveau tribunal a eu le temps d'être mutée et de partir ailleurs pendant que j'y étais encore. J'ai vu arriver les nouveaux, passer les remplaçants. À la fin, dans la salle des pas perdus, croisant un avocat qui venait y plaider pour la première fois, c'est moi qui lui indiquais l'étage et la salle.

Il est rapidement devenu évident que ce qui défilait devant moi échappait à la petite musique ordinaire du compte rendu d'audience ou même du reportage. J'entendais depuis longtemps la rengaine souvent caricaturale de citoyens qui ne comprenaient ni les mots ni le rythme de la justice des juges. Je ne me doutais pas à quel point, y compris dans cette discipline pourtant hyper médiatisée et objet d'incessantes attentions politiques apparentes, les juges arrivaient en tout bout de chaîne, quand le décor des bonnes volontés s'était effacé, avalé par l'absence, l'incompétence, la bureaucratie, le temps qui fait perdre son sens à tout ou les bisbilles sans fin dans lesquelles les « victimes » ne comprenaient plus rien. Surtout, à mes yeux d'observateur, un gouffre s'ouvrait entre cette justice civile de réparation du préjudice corporel et les grands-messes pénales des cours d'assises spécialement composées qui, elles, se jouent à guichets fermés. Le principe, pour ceux qui ont été frappés par le terrorisme, tient en une formule : leurs préjudices se

## *Le prix de nos larmes*

doivent d'être intégralement réparés. À l'usage, on se demande encore comment rendre ce vœu tangible, comment remettre en état des citoyens frappés par l'injustice absolue, celle de l'attentat aveugle.

Durant les audiences à rallonge des grands procès du 13 Novembre ou de *Charlie* que j'ai suivies pour *L'Obs* avec mes amis de la presse judiciaire, nous avons tous ressenti l'effroi des scènes de crime montrées sur écran géant, mesuré l'ampleur des enquêtes gigantesques menées à leur terme ou buté sur l'immensité des dégâts provoqués dans les corps, les têtes et les avens. Les douleurs irradiaient les bancs. Je me souviens des yeux d'une avocate de la défense emplis de larmes à l'écoute de parties civiles. Et, derrière nos masques, de nos regards de biais pour reprendre auprès des autres un peu de souffle et se donner du courage afin de continuer à déverser sur nos carnets de notes notre petite part du grand récit national.

Avec la succession des événements, les expressions de « terrorisme », de « blessés » et de « morts » se sont intégrées dans le flot du langage ordinaire. Y figure aussi le mot-clé de « victime », mis à toutes les sauces depuis des années. « Les victimes ! » Elles apparaissent partout. Brandies comme de sanglants faire-valoir par une partie des politiques, semblant presque satisfaits d'inscrire leurs noms dans de nouvelles lois promettant en vain un « plus jamais ça ». Odieusement méprisées par d'autres politiques qui suggèrent d'indécents comparaisons avec des pays en guerre et trouvent qu'au fond, elles en font un peu trop. Des tas de gens voulaient penser à leur place, voire les remettre à leur place. Elles étaient tour à tour

## *Prologue*

tire-larmes ou oubliées. Leur malheur du jour était parfois balayé par l'horreur supérieure du lendemain. Cette surenchère les écoeurait. Comme pour contrebalancer leur sentiment d'errance, « les victimes » se retrouvaient ensuite projetées au cœur des procès, cible de toutes les injonctions contradictoires possibles sur lesquelles il serait bon de revenir.

Une injustice apparente me chiffonnait : la France dispose d'une « loi unique au monde » en faveur des victimes du terrorisme. Plus généralement, celles que Robert Badinter désignait comme « les grandes oubliées des prétoires », c'est-à-dire « les victimes », ne le sont plus. Comme garde des Sceaux, il a par exemple lui-même initié en 1982 une loi imposant à tous une reconnaissance du statut des victimes. Celle-ci n'a depuis cessé de progresser.

Plus tard, en 1986, date fondatrice des grandes lois donnant naissance au système de l'antiterrorisme judiciaire, l'État a créé un fonds de garantie permanent contre les actes de terrorisme. Cette caisse est alimentée par un prélèvement forfaitaire sur chaque contrat d'assurance de biens signé en France. Chaque assuré paie donc 5,90 euros par an, formant ainsi un dispositif plus favorable que celui qui est en œuvre dans les autres pays occidentaux. Des dizaines d'autres mesures en leur faveur ont été votées au fil du temps. Le processus exceptionnel qui permet de réparer ceux qui ont subi le terrorisme devrait être à la hauteur de la générosité de ceux qui l'ont créé.

## *Le prix de nos larmes*

Durant vingt-quatre mois, entre mars 2020 et mars 2022, je n'ai jamais eu de la peine à trouver de la place à l'intérieur de la petite salle blanche du sixième étage du tribunal de Paris, où siège la juridiction de l'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme. Ce tribunal de poche, qui siège un jeudi matin sur deux, à 10 h 30 précises, existe depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019. Comme disent les juristes, il a compétence exclusive pour connaître de l'ensemble des litiges liés à la réparation des préjudices des victimes d'actes de terrorisme. Heureusement que ce « juge des victimes » est là. On l'y a mis pour former le chaînon manquant entre les systèmes extraordinaires dédiés à la réparation du terrorisme et la procédure civile de la réparation des préjudices qui existe déjà. On compte sur le juge pour remettre un peu d'ordre dans tous les malheurs du monde, ce qui n'est sans doute pas raisonnable, mais il faut bien qu'une corporation se dévoue aux missions impossibles.

Ici, je suis seul. Pas un collègue pour débattre entre deux dossiers avec nos mots de tous les jours. Pas d'autre grand reporter pour jouer les fiers-à-bras et prendre vis-à-vis de ce réel épouvantable notre fameuse distance, à la fois salvatrice et insupportable. Pas d'accréditation à se disputer. Pas de grands yeux humides dans lesquels se noyer. Uniquement cette matière brute, à portée de main, à l'échelle minuscule des vies et des prix à leur donner. Comme les audiences ont lieu un jeudi matin sur deux, je m'arrange pour aller au moins une fois par mois à la rencontre de plusieurs rescapés d'attentats, toujours pour ce livre. Depuis ces deux points d'observation qui

## *Prologue*

forment l'alternance des chapitres de ce récit, chaque blessé, chaque famille ou chaque plaignant offre la vérité nue de son parcours.

Une nouvelle évidence s'impose : écrire au pluriel n'a aucun sens. Ce devrait être une règle journalistique absolue : le singulier l'emporte dans tous les cas de figure. Les « victimes » ne sont pas une foule informe et anonyme. Elles sont aide-soignante, informaticien, employé dans les assurances, brasseur, infirmière, dirigeant d'entreprise, chercheur, avocat, sans emploi, étudiant ou que sais-je.

C'est la nation qui, à travers ces innocents, était visée par le terrorisme. C'est la nation qui paiera, au nom d'une solidarité nationale qui est le pivot du système d'indemnisation dans lequel ils vont s'engager. Contrairement à d'autres pays, et fidèle à elle-même, la France a prévu dans ces dispositifs permanents de larges budgets et des procédures amphigouriques.

Pour comprendre ce que chacun a traversé, il faut savoir les faits, les nuits, les peurs immenses qui ne prennent pas de vacances, mais aussi les courriers, les guichets, les examens, le nom des médecins-conseils, l'adresse des cabinets, les formules des lettres, les questions, les logiques et même, me dit-on, la teneur des négociations financières, puisque, sachez-le, le prix du malheur de la mort d'un enfant, d'un parent ou d'un proche se négocie...

J'écoute chacun, son expérience, uniquement afin de savoir quels mots je pourrais loger derrière les grands slogans de la solidarité nationale proclamés partout. J'évoque des histoires qui, parfois, n'ont jamais été rendues publiques. J'efface ce qui heurte la décence. Par

## *Le prix de nos larmes*

respect, de manière générale, je prends le parti d'anonymiser tout le monde, en accolant à chacun un pseudonyme de contrebande et, parfois, en prenant la liberté de brouiller un peu les pistes. Il ne s'agira pas d'initiales impersonnelles comme on en voit parfois dans les récits judiciaires. Il n'y aura pas de « victimes », terme décidément honni. Mais des hommes et des femmes avec des noms et des prénoms qui leur ressemblent. Je fais en revanche le choix de nommer les magistrats, les avocats, les responsables publics et même les présidents de la République. Enfin, je m'efforce de dépeindre les situations de manière accessible et objective en me débarrassant volontairement de la grammaire de la victimologie.

Dans cette chambre des victimes, on entre dans un monde où les phrases n'ont plus de signification. Ce n'est pas seulement dû à la technique nécessaire du droit. Mais au fait que rien ne va dans le vocabulaire. Les syllabes prononcées ont perdu tout sens commun.

On désigne par exemple les femmes et les hommes stabilisés dans leur douleur comme étant « consolidés ». L'expression est courante dans l'examen du préjudice corporel. À mes oreilles, elle passe d'ailleurs des dizaines de fois, comme une évidence. Et puis, un jour, devant un homme ou une femme plus fragile que les autres, le mot me terrasse. Une victime « consolidée » ? Vraiment ?

Pour le terrorisme aussi, il nous faudrait des mots nouveaux.

## Table des matières

Avertissement.....	11
Prologue .....	13
Chapitre 1. La découverte.....	21
Chapitre 2. L'irréparable .....	31
Chapitre 3. La gêne .....	39
Chapitre 4. Le déni.....	43
Chapitre 5. La tromperie.....	53
Chapitre 6. L'errance .....	63
Chapitre 7. Le flou.....	73
Chapitre 8. Le négoce .....	81
Chapitre 9. Les autres .....	87
Chapitre 10. La pudeur .....	93
Chapitre 11. La honte .....	99
Chapitre 12. La fuite.....	105

*Le prix de nos larmes*

Chapitre 13. La mémoire .....	109
Chapitre 14. La contamination .....	115
Chapitre 15. Le résultat .....	121
Chapitre 16. La patience .....	129
Chapitre 17. Le fonds .....	139
Chapitre 18. La reconnaissance .....	147
Chapitre 19. Le président.....	157
Chapitre 20. La colère .....	161
Chapitre 21. La visite .....	167
Épilogue.....	177
Remerciements.....	183
Bibliographie .....	185